

Le « coup de pouce » de l'association des Agros Rhône-Alpes

Les agros sont des développeurs de projet

L'association des diplômés et diplômées des écoles françaises d'agronomie doit créer des liens, amplifier la solidarité, mais surtout faciliter l'avenir de ses membres.



« En période de pandémie et de changement climatique, une association d'agronomes, d'ingénieurs du vivant, prend toute sa dimension. Agronomie, agroécologie, souveraineté alimentaire, environnement, empreinte carbone, alimentation durable, circuit court etc ne sont pas que des mots. Ces thèmes sont l'essence même du métier d'agronome. » déclare **Stéphane Leroux, président de l'association des Agros Rhône-Alpes**

Vous avez un projet ? Cette proposition vous concerne

Vous êtes agro, jeune diplômé ou expérimenté, en activité ou en recherche d'emploi, actif dans une association ou non.

Votre projet concerne, sans exhaustivité, la protection du milieu ou d'une espèce fragile, la création d'une

filière courte, le développement d'un outil d'aide à la décision, le recyclage des végétaux, la mise au point d'une



méthode d'agroécologie, une formation sur le vivant, le démarrage d'une autoentreprise etc ? Vous avez un projet bien avancé avec objectif, calendrier et budget... mais il vous manque encore quelque chose ?



« L'association des Agros Rhône-Alpes peut vous apporter le **coup de pouce décisif** ».

T.S.V.P.

Une aide financière adaptée

Pour finaliser ce projet, l'association des Agros Rhône-Alpes propose de vous aider financièrement, jusqu'à 1000 euros (*).

Les projets éligibles peuvent être portés à titre individuel ou bien conçus dans un cadre associatif.

Une démarche simple. C'est maintenant.

« *Votre projet présente un aspect innovant, a une valeur sociétale, et il est réaliste... alors n'hésitez pas un instant. Postulez !* » poursuit Stéphane Leroux.

Comment postuler ?

Présentez votre projet en 2 pages maximum en n'oubliant pas d'inclure les points suivants :

- identité et coordonnées complètes,
- éventuellement identité d'autres acteurs du projet : partenaires, collaborateurs, sous-traitants, associations,
- intitulé précis du projet,
- description du projet et de ses finalités,
- calendrier, échéances, budget,
- en quoi votre projet présente-t-il un caractère innovant, réaliste, et quelle est sa valeur sociétale ?

Dossier à envoyer à l'association des Agros Rhône-Alpes, opération « coup de pouce », à l'adresse suivante :

coupdepouce-agrosRA@uniagro.fr

(*) **Résumé des modalités d'obtention de l'aide financière** : Il s'agit d'une aide de 750 à 1000 euros par an et par pétitionnaire, déterminée en fonction des caractéristiques du projet. La date limite de dépôt des dossiers est le 15 mai. Les dossiers seront évalués par un jury d'ingénieurs agronomes, sous la responsabilité du Conseil d'Administration de l'association des Agros Rhône-Alpes. Les lauréats, prévenus au plus tard le 10 juillet, s'engagent à informer l'association des Agros Rhône-Alpes de la date de début de projet, ainsi que de la clôture effective du projet. Le règlement complet de l'opération « coup de pouce » et toute autre information peuvent être obtenus sur demande auprès de l'équipe d'animation via le mail coupdepouce-agrosRA@uniagro.fr



Je rejoins le réseau Agro: j'adhère à mon association d'alumni [ici](#)

Agros Rhône-Alpes
INGÉNIEURS DU VIVANT